

# MATÉRIEL OBLIGATOIRE

	Basique	Côtier	Semi-hauturier	Hauturier
Équipement individuel de flottabilité <b>1</b>	✓	✓	✓	✓
Dispositif lumineux <b>2</b>	✓	✓	✓	✓
Coupe-circuit (pour moteur hors bord avec commande barre ou déporté et VNM) <b>3</b>	✓	✓	✓	✓
Moyens mobiles de lutte contre l'incendie (indiqués dans le manuel du propriétaire)	✓	✓	✓	✓
Dispositif d'assèchement manuel	✓	✓	✓	✓
Dispositif de remorquage	✓	✓	✓	✓
Ligne de mouillage (si masse légère ≥ 250 kgs)	✓	✓	✓	✓
Annuaire des marées <b>4</b>	✓	✓	✓	✓
Pavillon national (hors eaux territoriales)	✓	✓	✓	✓
Dispositif de repérage et d'assistance pour personne à la mer de type bouée fer à cheval ou bouée couronne		✓	✓	✓
3 feux rouges à main <b>5</b>		✓	✓	✓
Compas magnétique <b>6</b>		✓	✓	✓
Cartes marines officielles (voir la fiche <i>Les documents nautiques</i> )		✓	✓	✓
Règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM)		✓	✓	✓
Description du système de balisage		✓	✓	✓
Radeau de survie			✓	✓
Matériel pour faire le point			✓	✓
Livre des feux tenu à jour (voir fiche <i>Les documents nautiques</i> )			✓	✓
Journal de bord			✓	✓
Dispositif de réception des bulletins météorologiques			✓	✓
Harnais et longe par navire pour les non voiliers			✓	✓
Harnais et longe par personne embarquée pour les voiliers <b>7</b>			✓	✓
Trousse de secours conforme à l'article 240-2,16			✓	✓
Dispositif lumineux pour la recherche et le repérage de nuit			✓	✓
Radiobalise de localisation des sinistres (EPIRB)				✓
VHF fixe <b>8</b>			✓ (Depuis le 01/01/2017)	✓
VHF portative <b>8</b>				✓